

Déposez votre candidature pour l'ESIM SUMMER

(European School of Internal Medicine)

l'ESIM (European School of Internal Medicine) organise l'ESIM : séminaire d'une semaine **aux Pays-Bas – Ede - du 23 Juin 2019 au 29 Juin 2019, vous trouverez toutes les informations sur www.esim2019.com.**

Ce séminaire, destiné à des "Résidents" (internes) de Médecine Interne de tous les pays européens, réunit une cinquantaine de participants dans un cadre agréable et convivial pour une série de cours, de discussions de cas de très haut niveau, donnés par des spécialistes internationaux.

La SNFMI (Société Nationale Française de Médecine Interne) Offre des bourses pour l'ESIM

Ces bourses, d'un montant unitaire de 1 500 Euros, seront attribuées sous forme de remboursement de frais d'inscription, de déplacement et de séjour sur présentation de justificatifs originaux.

LES CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER SONT :

- Etre inscrit au DES de Médecine Interne, ou être jeune Chef de Clinique (2 premières années) en Médecine Interne et ancien DES de Médecine Interne.
- Etre en règle de son inscription à la SNFMI : c'est-à-dire soit membre junior de la SNFMI, soit membre associé de la SNFMI en règle de sa cotisation ;
- Parler couramment anglais.

LES CANDIDATS INTERESSES doivent adresser leur lettre de candidature avec expression de leurs motivations au Secrétariat de la SNFMI (Département de Médecine Interne – CHU de Rouen – 76031 ROUEN – Email : secretariat.snfmi@chu-rouen.fr), accompagnée d'un court curriculum vitae. La lettre de candidature doit comporter une déclaration concernant la pratique de l'anglais à un niveau permettant de suivre le séminaire et de s'exprimer en anglais avec les participants et les enseignants

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES CANDIDATURES LE 15 AVRIL 2019

Un jury composé de 4 membres : le Pr Jacques Pouchot (Président de la SNFMI), Pr Hervé Lévesque (secrétaire Général de la SNFMI), Pr Daniel Sérénis et Dr Olivier Lidove effectuera une sélection des candidats en vue de l'attribution des bourses par la SNFMI.